Amendement 50
Daniel Freund, Patrick Breyer
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport **A9-0067/2024**
Andrey Novakov
Décharge 2022: budget général de l'UE – Parlement européen
2023/2130(DEC)

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. relève que le processus de suivi de 2022 s'est conclu par la clôture de 38 des 92 actions inachevées pour la mise en œuvre desquelles les délais convenus avaient expiré; ***est préoccupé par le fait que, au 31 décembre 2022, 29 actions inachevées étaient en souffrance depuis plus de douze mois***; attend des différentes directions générales qu'elles veillent à ce que les actions restantes soient clôturées sans plus tarder et que les actions approuvées soient mises en œuvre conformément aux échéances fixées dans le rapport annuel de l'auditeur interne;	20. relève que le processus de suivi de 2022 s'est conclu par la clôture de 38 des 92 actions inachevées pour la mise en œuvre desquelles les délais convenus avaient expiré; ***souligne que certaines des 54 actions restantes ont été recommandées il y a plusieurs années, mais ne sont toujours pas mises en œuvre***; attend des différentes directions générales qu'elles veillent à ce que les actions restantes soient clôturées sans plus tarder et que les actions approuvées soient mises en œuvre conformément aux échéances fixées dans le rapport annuel de l'auditeur interne; ***invite le secrétaire général à rendre compte à l'autorité de décharge, deux fois par an, de l'avancement des actions restantes;***

Or. en

Amendement 51
Daniel Freund, Patrick Breyer
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport **A9-0067/2024**
Andrey Novakov
Décharge 2022: budget général de l'UE – Parlement européen
2023/2130(DEC)

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. souligne que, en vertu de l'article 118, paragraphe 9, du règlement financier, les rapports et les conclusions de l'auditeur interne, ainsi que le rapport de l'institution de l'Union concernée, ne sont accessibles au public que dès que l'auditeur interne a validé les mesures prises en vue de leur mise en œuvre; ***fait observer*** que, dans la pratique, les rapports et les conclusions ***sont*** publiés seulement après la mise en œuvre de toutes les recommandations; rappelle qu'en vertu de la réglementation du Bureau, les députés ne peuvent avoir accès aux documents confidentiels que sur la base du besoin d'en connaître; rappelle que tous les membres de la commission du contrôle budgétaire ont le droit de demander un accès confidentiel au rapport d'audit interne relatif à la procédure de décharge; se félicite du fait que l'auditeur interne rende compte à la commission du contrôle budgétaire des activités annuelles d'audit effectuées;	21. souligne que, en vertu de l'article 118, paragraphe 9, du règlement financier, les rapports et les conclusions de l'auditeur interne, ainsi que le rapport de l'institution de l'Union concernée, ne sont accessibles au public que dès que l'auditeur interne a validé les mesures prises en vue de leur mise en œuvre; ***déplore*** que, dans la pratique, les rapports et les conclusions ***soient*** publiés seulement après la mise en œuvre de toutes les recommandations***, ce qui se traduit dans les faits par un retard de publication de plusieurs années***; rappelle qu'en vertu de la réglementation du Bureau, les députés ne peuvent avoir accès aux documents confidentiels que sur la base du besoin d'en connaître; rappelle que tous les membres de la commission du contrôle budgétaire ont le droit de demander un accès confidentiel au rapport d'audit interne relatif à la procédure de décharge***; invite le Bureau à mettre chaque rapport d'audit interne à la disposition du public un an après que l'auditeur interne a validé les mesures prises en vue de la mise en œuvre des recommandations;*** se félicite du fait que l'auditeur interne rende compte à la commission du contrôle budgétaire des activités annuelles d'audit effectuées;

Or. en

Amendement 52
Daniel Freund, Patrick Breyer
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport **A9-0067/2024**
Andrey Novakov
Décharge 2022: budget général de l'UE – Parlement européen
2023/2130(DEC)

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. prend acte des changements de procédure apportés à la décharge du Parlement; se félicite de l'introduction d'auditions supplémentaires avec les directeurs généraux; redoute l'éventuelle réduction du nombre de questions écrites autorisées; relève les changements dans la structure du rapport de décharge; craint que la nouvelle structure ne minimise certaines questions horizontales et n'affaiblisse le suivi de la mise en œuvre de certaines décisions qui, dans la pratique, prend plus d'un an;

Or. en

Amendement 53
Daniel Freund, Patrick Breyer
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport **A9-0067/2024**
Andrey Novakov
Décharge 2022: budget général de l'UE – Parlement européen
2023/2130(DEC)

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. invite la Commission à veiller à ce que tous les fonds de l'Union soient effectivement traçables depuis le bénéficiaire direct jusqu'au bénéficiaire final lorsque les fonds sont transmis tout au long d'une chaîne, comme le prévoit la proposition de refonte du règlement financier ***et comme le demande le rapport d'initiative intitulé «Transparence et responsabilité des organisations non gouvernementales financées par le budget de l'Union européenne» adopté le 17 janvier 2024***[3]; demande une révision des lignes directrices pour l'inscription au registre de transparence afin de divulguer tous les fonds entrants et sortants, y compris le transfert de fonds d'une entité et d'une partie prenante à une autre; souligne que tous les déclarants ou entités qui reçoivent des fonds de la part de tiers, dont l'inscription au registre de transparence n'est pas requise, doivent divulguer la provenance de leurs financements;	36. invite la Commission à veiller à ce que tous les fonds de l'Union soient effectivement traçables depuis le bénéficiaire direct jusqu'au bénéficiaire final lorsque les fonds sont transmis tout au long d'une chaîne, comme le prévoit la proposition de refonte du règlement financier; demande une révision des lignes directrices pour l'inscription au registre de transparence afin de divulguer tous les fonds entrants et sortants, y compris le transfert de fonds d'une entité et d'une partie prenante à une autre; souligne que tous les déclarants ou entités qui reçoivent des fonds de la part de tiers, dont l'inscription au registre de transparence n'est pas requise, doivent divulguer la provenance de leurs financements;

3 P9_TA(2024)0036.

Or. en

Amendement 54
Daniel Freund, Patrick Breyer, Marcel Kolaja
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport **A9-0067/2024**
Andrey Novakov
Décharge 2022: budget général de l'UE – Parlement européen
2023/2130(DEC)

Proposition de résolution
Paragraphe 64

Proposition de résolution	*Amendement*
64. constate que les travaux des APA font partie intégrante des travaux des députés et qu'ils jouent un rôle important dans les procédures législatives de l'Union; note qu'à la suite de l'adoption du statut des APA en 2009, ces derniers ont vu ***leur*** reconnaissance augmenter progressivement au fil des ans; prend acte des efforts déployés par le Parlement pour créer un cadre de soutien aux APA; demande le respect des règles en vigueur; invite l'administration du Parlement à étudier la possibilité d'introduire un délai de préavis dans les contrats des APA en cas de départ inattendu d'un député, qu'il soit volontaire ou involontaire.	64. constate que les travaux des APA font partie intégrante des travaux des députés et qu'ils jouent un rôle important dans les procédures législatives de l'Union; note qu'à la suite de l'adoption du statut des APA en 2009, ces derniers ont vu ***la*** reconnaissance ***de leur travail*** augmenter progressivement au fil des ans; prend acte des efforts déployés par le Parlement pour créer un cadre de soutien aux ***APA; demande au Bureau du Parlement européen et à l'administration du Parlement de consulter régulièrement et officiellement le comité des APA sur les révisions et les réformes qui ont une incidence directe sur les droits des*** APA; demande le respect des règles en vigueur; invite l'administration du Parlement à étudier la possibilité d'introduire un délai de préavis dans les contrats des APA en cas de départ inattendu d'un député, qu'il soit volontaire ou involontaire.

Or. en

Amendement 55
Daniel Freund, Patrick Breyer
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport **A9-0067/2024**
Andrey Novakov
Décharge 2022: budget général de l'UE – Parlement européen
2023/2130(DEC)

Proposition de résolution
Paragraphe 86 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	86 bis. souligne qu'une grande partie des sièges disponibles dans la flotte de véhicules faisant la navette entre Bruxelles et Strasbourg pour les sessions plénières sont restés inoccupés en 2022; demande une nouvelle fois à l'administration du Parlement d'élargir le groupe des utilisateurs et de permettre au personnel du Parlement de voyager vers et depuis Strasbourg avec les véhicules de service sans être accompagné par un député, tout en veillant à ce que les sièges des députés soient garantis;

Or. en

Amendement 56
Daniel Freund, Patrick Breyer
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport **A9-0067/2024**
Andrey Novakov
Décharge 2022: budget général de l'UE – Parlement européen
2023/2130(DEC)

Proposition de résolution
Paragraphe 93 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	93 bis. exprime une nouvelle fois son inquiétude quant aux mauvaises performances énergétiques du bâtiment TRÈVES II, dont la consommation annuelle d'énergie primaire correspond, selon son certificat de performance énergétique, à la classe E, et fait observer que la dernière rénovation de ce bâtiment remonte à l'an 2000; demande au Bureau d'approuver les rénovations nécessaires afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment conformément à la réglementation applicable en matière d'efficacité énergétique avant que le bâtiment ne soit mis à la disposition du Parlement pour utilisation en 2025;

Or. en

Amendement 57
Daniel Freund, Patrick Breyer
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport **A9-0067/2024**
Andrey Novakov
Décharge 2022: budget général de l'UE – Parlement européen
2023/2130(DEC)

Proposition de résolution
Paragraphe 124

Proposition de résolution	*Amendement*
124. prend acte de l'annonce faite lors de la réunion du Bureau du 7 mars 2022 de la constitution d'un groupe de travail ad hoc sur l'indemnité de frais généraux chargé d'évaluer l'application de la décision du Bureau du 2 juillet 2018 établissant une liste des dépenses imputables sur l'indemnité de frais généraux au regard de l'expérience acquise au cours de la neuvième législature; observe que le Bureau, lors de sa réunion du 17 octobre 2022, a adopté une série de modifications aux mesures d'application du statut des députés (MASD) ***qui clarifient les règles applicables au droit à l'indemnité de frais généraux et à son utilisation ainsi que des mesures visant à en accroître la transparence, et à garantir une plus grande sécurité juridique en ce qui concerne le droit à cette indemnité; souligne que le groupe de travail ad hoc a été chargé de prendre dûment en considération les aspects de la transparence, de la responsabilité et de la bonne gestion financière des fonds mis à la disposition des députés, en gardant à l'esprit le principe de liberté et d'indépendance du mandat parlementaire et l'objectif de ne pas créer de formalités administratives inutiles pour les députés, leurs bureaux et les services du Parlement;***	124. prend acte de l'annonce faite lors de la réunion du Bureau du 7 mars 2022 de la constitution d'un groupe de travail ad hoc sur l'indemnité de frais généraux chargé d'évaluer l'application de la décision du Bureau du 2 juillet 2018 établissant une liste des dépenses imputables sur l'indemnité de frais généraux au regard de l'expérience acquise au cours de la neuvième législature; observe que le Bureau, lors de sa réunion du 17 octobre 2022, a adopté une série de modifications aux mesures d'application du statut des députés (MASD);

Or. en

Amendement 58
Daniel Freund, Patrick Breyer
au nom du groupe Verts/ALE
Ramona Strugariu

Rapport **A9-0067/2024**
Andrey Novakov
Décharge 2022: budget général de l'UE – Parlement européen
2023/2130(DEC)

Proposition de résolution
Paragraphe 126

Proposition de résolution	*Amendement*
126. ***souligne*** que les députés sont libres de justifier***, eux-mêmes ou avec l'aide d'un auditeur externe,*** l'utilisation qu'ils font des sommes au titre de l'indemnité de frais généraux, en détail ou par type de dépenses***, et*** de publier ces informations, en tout ou en partie, sur leur page du site internet du Parlement conformément à l'article 11, paragraphe 2, du règlement intérieur du Parlement européen; salue le fait qu'une liste simplifiée des types de coûts soit intégrée aux MASD et qu'une modification précisant que les députés ont la possibilité d'utiliser l'indemnité de frais généraux en cas d'épuisement des autres indemnités ait également été adoptée;	126. ***note*** que les députés sont libres de justifier l'utilisation qu'ils font des sommes au titre de l'indemnité de frais généraux, en détail ou par type de dépenses***; demande aux députés*** de publier ces informations, en tout ou en partie, sur leur page du site internet du Parlement conformément à l'article 11, paragraphe 2, du règlement intérieur du Parlement européen; salue le fait qu'une liste simplifiée des types de coûts soit intégrée aux MASD et qu'une modification précisant que les députés ont la possibilité d'utiliser l'indemnité de frais généraux en cas d'épuisement des autres indemnités ait également été adoptée;

Or. en

Amendement 59
Daniel Freund, Patrick Breyer
au nom du groupe Verts/ALE
Ramona Strugariu

Rapport **A9-0067/2024**
Andrey Novakov
Décharge 2022: budget général de l'UE – Parlement européen
2023/2130(DEC)

Proposition de résolution
Paragraphe 126 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	126 bis. demande une nouvelle fois une réforme de l'indemnité de frais généraux qui obligerait les députés à conserver tous les reçus relatifs à l'indemnité de frais généraux, à publier chaque année un aperçu des dépenses par catégorie ainsi que l'avis d'un auditeur indépendant sur le site web du Parlement et à restituer la part non dépensée de l'indemnité de frais généraux à la fin de leur mandat, et qui prévoirait chaque année des contrôles par sondage effectués par les services du Parlement sur 5 % des dépenses des députés liées à l'indemnité de frais généraux; demande que les députés soient tenus de faire contrôler l'indemnité de frais généraux en externe;

Or. en